

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-320 du 10 Août 1988

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel
et de Base de l'intérim du Camarade
Kodja GANDONOU, Ministre du Dévelop-
pement Rural et de l'Action Coopéra-
tive pour compter du 10 Août 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 Août 1988, le Camarade Philippe
AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé
de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pendant l'absence du Camarade Kodja GANDONOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 10 Août 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MDRAC-
MEMB 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-